



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Pauvrete

Question écrite n° 60858

#### Texte de la question

M Denis Jacquat attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'integration sur, particulierement, une des preoccupations exprimees par la Federation nationale des associations d'accueil et de readaptation sociale relative a la mise en place de credits budgetaires pour les centres d'hebergement et de readaptation sociale. En effet, le complement budgetaire, annonce en meme temps qu'un taux directeur de 2 p 100 pour 1992, n'ont, ni l'un, ni l'autre, pas encore ete confirmes. L'exemple de la Moselle est d'ailleurs particulierement representatif de la situation puisque les dotations pour 1992 n'ont a ce jour pas ete signifiees par arrete prefectoral. A cet egard, il aimerait savoir quelles sont les intention du Gouvernement afin de debloquer rapidement cette situation.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre des affaires sociales et de l'integration a deja eu l'occasion d'exprimer son souci face aux problemes financiers que connaissent actuellement les CHRS. Avec l'accord du ministre du budget, les moyens necessaires seront mis en oeuvre pour permettre a ces etablissements de fonctionner normalement, de sorte que l'on n'aboutisse pas a des mesures restrictives sur les capacites d'accueil et d'action, des lors que les besoins sont averes. Il convient de degager des solutions a long terme a ce sujet. C'est pourquoi la loi de finances pour l'annee 1993 apportera des elements importants allant dans ce sens. Le projet de loi de finances pour 1993 integrera une amelioration exceptionnelle de la dotation de 43 millions de francs, a laquelle s'ajoutera le taux d'actualisation global des credits afin d'assurer le respect par l'Etat de ses engagements en matiere de salaires et de formation continue et ainsi permettre aux employeurs, a capacite constante, de faire face a leurs obligations. L'enjeu essentiel est la, car il convient a ce propos de travailler dans la duree sans laisser les problemes se poser d'annee en annee. Pour ce qui concerne l'annee 1992, c'est-a-dire les situations d'urgence, le Gouvernement, sur la proposition du ministre des affaires sociales et de l'integration, vient de decider l'octroi d'une dotation complementaire de 30 millions. L'objectif est de satisfaire aux besoins reels des centres et d'amorcer, chaque fois que necessaire, des reequilibrages, pour ne pas rester dans un dispositif qui accentue les ecart. Une circulaire sera adreesee prochainement pour assurer la repartition des credits et leur mise en place. Ces elements positifs sont de nature a resoudre au mieux les difficultes dans le cadre des contraintes budgetaires necessaires a la bonne sante de l'economie nationale. Cet ensemble de mesures montre la determination du Gouvernement tout entier a mener une politique sociale forte et a combattre l'exclusion sous toutes ses formes.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Jacquat Denis](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 60858

**Rubrique :** Politique sociale

**Ministère interrogé** : affaires sociales et intégration  
**Ministère attributaire** : affaires sociales et intégration

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 10 août 1992, page 3605